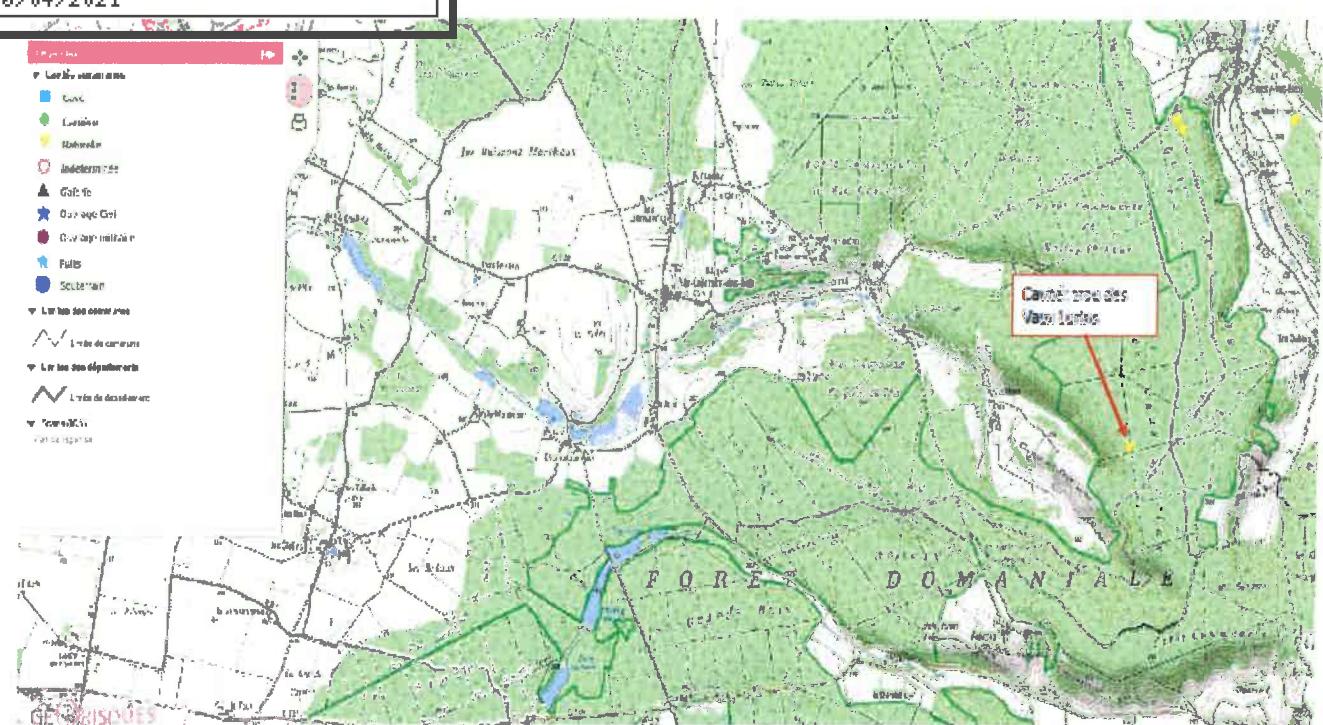


**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS
(D.I.C.R.I.M.)**



Ce document a été établi conformément à la loi du 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information du citoyen sur les risques naturels ou technologiques auquel il est susceptible d'être exposé.



1 - Le D.I.C.R.I.M. est un document d'information établi sous la responsabilité du Maire pour faire prendre conscience aux habitants des risques majeurs qu'ils encourent sur le territoire de la commune et les informer sur les mesures de sauvegarde prises pour en limiter les effets et sur les consignes de sécurité.

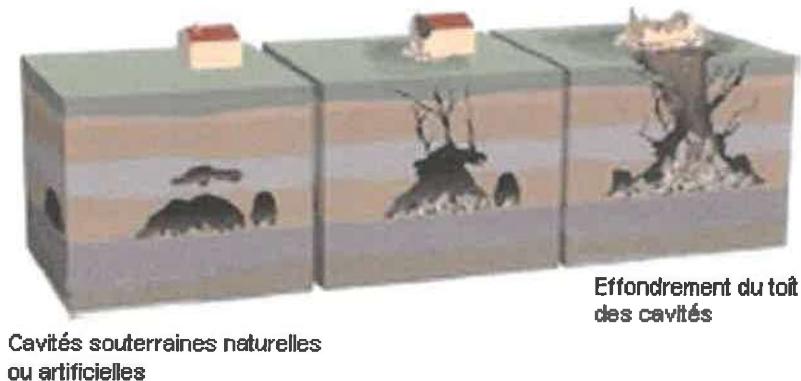
2 - La réglementation française attribue au maire d'importantes responsabilités en matière d'information préventive et de sauvegarde des personnes et des biens. Le code général des collectivités territoriales dans son article L 22 11 – 1 spécifie notamment que « *le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique* ». Le D.I.C.R.I.M. et le P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde) constituent un volet primordial de la politique locale de prévention des inondations.

3 - La commune est concernée par les affaissements et les effondrements liés aux cavités souterraines. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a recensé une cavité à Sainte-Colombe-des-Bois « Le trou des Vaux Lurins » (cavité naturelle). Lorsque ces cavités sont proches de la surface, elles peuvent être à l'origine d'un affaissement de terrain situé au-dessus. Cet affaissement peut être lent et de quelques centimètres mais peut évoluer dans certains cas en effondrement brutal (jusqu'à plusieurs mètres en quelques secondes)

Comment se manifeste le risque

Les affaissements sont des dépressions topographiques en forme de cuvette dues au fléchissement lent et progressif des terrains de couverture sous l'effet de surcharge (constructions ou remblais, par exemple) ou encas d'assèchement (drainage ou pompage, par exemple).

Les effondrements résultent de la rupture des appuis ou de la partie supérieure d'une cavité souterraine. Cette rupture se propage jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale créant une excavation grossièrement cylindrique appelée fontis.



4 - Les mesures de prévention délimitent les zones exposées et définissent les mesures de prévention de protection et de sauvegarde.

- Au niveau public : l'information primordiale consiste à faire prendre conscience du risque. La cavité souterraine du « trou des Vaux Lurins » est peu profonde, elle se trouve sur une pente très abrupte dans la forêt domaniale de Bellary mais n'a rien de dangereux.

5 - Les mesures de protection se limitent à la prudence des promeneurs.

AR PREFECTURE

058-215802364-20210412-12_2021-DE

Reçu le 16/04/2021



Trou des Vaux Lurins



Chemin d'accès